

PHARMACIE

Cinq produits importés d'Espagne et du Portugal vont arriver dans les officines françaises début 2007, à un prix réduit. Conséquence du principe de la libre circulation en Europe, les importations parallèles de médicaments devraient rester limitées dans l'Hexagone.

Les premières importations parallèles de médicaments arrivent en France

Des médicaments d'un genre nouveau vont arriver au début de l'année prochaine dans les rayons des pharmacies françaises. Pour le patient, rien ne les distinguera de ses traitements habituels. Mais ces produits seront vendus moins cher parce qu'ils seront importés d'autres pays européens, où leur prix est moins élevé.

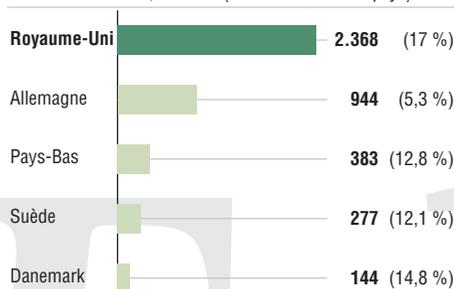
Les importations dites « parallèles » de médicaments sont désormais possibles en France, depuis la transposition d'une directive européenne. Une conséquence du principe de libre circulation au sein de l'Union. L'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) vient d'accorder cinq autorisations d'importations parallèles en provenance d'Espagne, du Portugal, de Grèce et du Royaume-Uni, à deux sociétés distributrices, le britannique Mediwin et le français Pharma Lab,

filiale du grossiste-répartiteur CERP Lorraine. Elles concernent le Permixon, un médicament de la prostate, le Tadenan, un traitement de la même affection fabriqué par Solvay, le Coversyl, un antihypertenseur de Servier, et l'Arimidex, anticancéreux d'AstraZeneca. Des dizaines d'autres produits devraient être autorisés par la suite. « Nous espérons vendre le Coversyl et le Permixon à un prix 10 % inférieur au prix actuel », explique Guillaume Perruchot, directeur général de Pharma Lab, qui négocie encore sur ce point avec le Comité économique des produits de santé (CEPS), l'organisme qui fixe le prix des médicaments en France.

Pharma Lab a acheté ces deux produits à l'étranger avec une décote de 30 % par rapport au prix fixé par le gouvernement en

Les importations parallèles de médicaments en Europe

En millions d'euros, en 2004 (en % du marché du pays)



« Les Echos » / Source : EFPIA

France. Il les a ensuite adaptés au marché français (emballage, notice...), tout en garantissant l'intégrité du médicament lui-même, qui reste inchangé. Cette manne de 30 % sera partagée entre l'importateur et le pharmacien d'offi-

cine. L'assurance-maladie, elle, économisera sur les remboursements à verser aux patients. « Ce système permet non seulement de capter une partie de la marge des laboratoires, mais aussi de faire faire des économies à la Sécurité sociale », explique Guillaume Perruchot.

Unifier les prix

Les importations parallèles de médicaments sont courantes dans les pays d'Europe du Nord. Ils pratiquent généralement des prix plus élevés que la moyenne, ce qui rend les produits venant de l'étranger plus intéressants pour l'importateur et l'organisme payeur. Les importations repré-

sentent même 17 % du marché pharmaceutique au Royaume-Uni (voir graphique). Sur l'ensemble du continent, le chiffre d'affaires des importateurs parallèles est évalué « entre 3,5 et 4 milliards d'euros », selon l'EAEP, l'association européenne des importateurs. En France, elles devraient rester modestes, car les prix des médicaments sont déjà relativement bas. L'EAEP vise seulement de « 3 à 4 % du marché français d'ici à trois ans ».

Au LEEM, qui défend les intérêts des laboratoires implantés en France, on minimise l'affaire. « Nous ne croyons pas à un important essor des importations, explique-t-on. Ce seront essentiellement des effets d'aubaine, lorsque des distorsions de prix seront constatées ponctuellement sur tel ou tel produit ».

VINCENT COLLEN